REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/ 26 DU 16 MAI 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMPAGNIE DE GERANCE DE COTON, « COGERCO »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/156 du 05 septembre 1997 portant Harmonisation de statuts de la Compagnie de Gérance du Coton « COGERCO » avec le code des sociétés privées et publiques ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Carde Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE:

Mass

B

49

<u>Article 1</u>: Sont nommés membres du Conseil d'Administration à la Compagnie de Gérance de Coton « COGERCO » :

Monsieur Salvator SINDAYIHEBURA : Président ;

Madame Béatrice SAMANDARI : Vice-Président ;

Monsieur Pierre Claver NAHIMANA : Secrétaire ;

Monsieur Chrisologue MUTWA : Membre ;

Monsieur Thérence NDONSE : Membre ;

Monsieur Valérie NSABIMANA : Membre ;

Monsieur Jean HAKIZIMANA : Membre ;

<u>Article 2</u>: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

<u>Article 3</u>: Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le √6 mai 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

ET DE L'ELEVAGE,

Dr Déo Guide RUREMA.